

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 16/2026

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS

Nomenclature : 5.2 Fonctionnement des Assemblées

Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
10	13	13			
Rapporteur :		Pierre GUIBLIN			
Secrétaire de séance :		Sylvie GABELLE			

L'an deux mil vingt-six, le 19 mai, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sylvie GABELLE, Liliane DELAFOSSE, Aurore TISSIER, Magali METHENIER, Nicolas BERGER, Adrien FONTAINE, Patrick MATHIAUD, Laurette ROUSSELET et Lauriane LHERMITTE.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Anne-Marie BELLEVOIX	a donné pouvoir à	Madame Liliane DELAFOSSE
Madame Corinne JOUANNOT	a donné pouvoir à	Madame Sylvie GABELLE
Madame Jeanne GAZEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre GUIBLIN

Absents excusés : Néant.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 3

PRESENTS A LA SÉANCE : 10

Date de convocation : 12 mai 2026

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R.123-19 ;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration du 27 octobre 2021, du 4 juillet 2022 et du 17 décembre 2024 actant puis modifiant le règlement intérieur du CCAS ;
Vu le rapport de Monsieur le Président ;

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil d'administration, le Centre Communal d'Action Sociale doit adopter son règlement intérieur dans un délai de six mois ;

Considérant que le projet de règlement intérieur a été élaboré et présenté au Président du CCAS afin de définir les règles de fonctionnement de l'établissement ainsi que les modalités d'intervention des différentes aides sociales ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- **approuve le règlement intérieur du CCAS et l'ensemble des documents annexés ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 19 mai 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



La secrétaire de séance,

A large, stylized signature in black ink, which appears to be 'Sylvie GABELLE'.

Sylvie GABELLE

Date de publication : 22/05/2026
Mode de publication : mise en ligne.